

Préambule

La résistance bactérienne aux antibiotiques est devenue un problème majeur de santé publique pouvant conduire à des échecs thérapeutiques, la classant parmi les 10 priorités de l'Organisation Mondiale de la Santé.

Le Bon Usage des Antibiotiques (BUA) permet par une juste prescription des antibiotiques (pour la bonne indication, avec la bonne molécule, à la bonne posologie et pour la bonne durée) de diminuer les consommations des antibiotiques inappropriés et ainsi de limiter l'émergence de résistances bactériennes.

Les établissements médico-sociaux sont des acteurs majeurs du BUA, de par la susceptibilité aux infections et la prévalence plus élevée de résistances bactériennes chez leurs résidents.

En Île-de-France, le taux de résistance aux C3G d'*Escherichia Coli* en EHPAD en 2022 était particulièrement élevé à 15,5%, au-dessus de la moyenne nationale à 8,5% pour la même année (alors que la cible de la stratégie nationale 2022-2025 est inférieure à 8%).

Charte

L'établissement xxx, représenté par **xxxx** (membres administratifs, médicaux et para-médicaux de la structure), **et l'Equipe Multidisciplinaire en Antibiothérapie**, représentée par **xxxx** (**ambassadeur du BUA du territoire si dispo**), **s'engagent mutuellement afin de promouvoir le bon usage des antibiotiques.**

La charte est signée pour une durée de 3 ans à compter de la date de la signature.

L'établissement **xxxx** sera alors reconnu « Etablissement engagé dans le Bon Usage des Antibiotiques » pour une durée de 3 ans et sera encouragé à communiquer sur cet engagement auprès de son personnel, des résidents et des accompagnants-aidants via un affichage.

Mise en œuvre

I- Engagement de l'Etablissement :

Cet engagement est construit autour de 3 axes :

- **Axe de formation et d'actualisation des connaissances :**

- L'établissement s'engage à proposer une session semestrielle de formation sur site pour tout le personnel soignant (médecins coordinateurs et prescripteurs, IDEC, IDE, AS) sur un sujet choisi par l'équipe, en concertation avec l'Equipe Multidisciplinaire en Antibiothérapie et animée par celle-ci, avec le support du CRA**t**b · Île-de-France ou d'autres acteurs volontaires (infirmières mobiles en hygiène, équipes mobiles de gériatrie,...).

- Ces sessions pourront prendre la forme d'un cours, d'un groupe d'échange de pratiques ou de situations cliniques concrètes, de retour d'expérience vécue ou de discussion autour d'un protocole par exemple.
- L'établissement s'engage à rendre disponible ses personnels lors de ces formations.

- **Axe de communication facilitant le Bon Usage des Antibiotiques :**

- L'établissement s'engage à mettre à disposition des supports de communication à destination des prescripteurs, du personnel paramédical et des accompagnants-aidants des résidents.
- L'établissement s'engage à les afficher dans le lieu le plus adapté à chaque support.

- **Axe de coopération territoriale :**

- L'établissement s'engage à travailler avec l'Equipe Multidisciplinaire en Antibiothérapie (et l'ambassadeur du bon usage des antibiotiques si disponible) dans le cadre des formations, des supports de communication et des retours de terrain concernant les initiatives territoriales (télé-expertise, parcours de soins spécifiques) afin de les faire évoluer.

II- Engagement de l'Equipe Multidisciplinaire en Antibiothérapie :

- Pour que l'établissement puisse tenir ses engagements, l'EMA s'engage à lui fournir un appui logistique et humain, dans la limite de ses propres capacités, notamment via un ambassadeur du BUA s'il existe.
- L'EMA s'engage à mettre en place un lien avec l'établissement en mettant à disposition les coordonnées téléphoniques actualisées ainsi que la procédure de télé-expertise et d'avis spécialisé voire de parcours de soins spécifiques si ces initiatives existent.
- L'EMA s'engage à mettre à disposition, en collaboration avec le Centre Régional en Antibiothérapie d'Île de France, des supports de communication à destination des prescripteurs, du personnel paramédical et des accompagnants-aidants des résidents.
- L'EMA s'engage à fournir une fois par an le bulletin local de consommation des antibiotiques et de résistances bactériennes à l'établissement que le CRA**t**b · Île-de-France produira.

A **xx**, Le **x**,

Signatures

Pour l'établissement

Pour l'Equipe Multidisciplinaire en Antibiothérapie